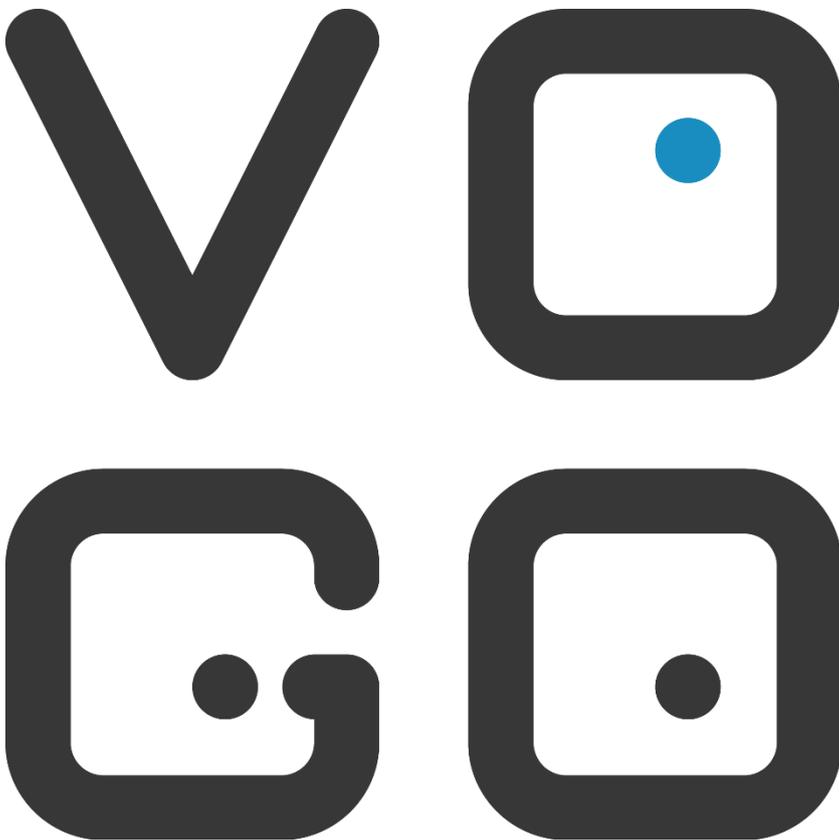


2020



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 440.338,75 euros

Siège social : Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem,

34000 Montpellier

793 342 866 RCS Montpellier

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020

| | | |
|------------|--|-----------|
| 1 | PRESENTATION DE LA SOCIETE – ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION | 3 |
| 1 1 | Description de l'activité de VOGO | 3 |
| 1 2 | Conseil d'administration | 4 |
| 1 3 | Comités..... | 4 |
| 1 4 | Direction..... | 5 |
| 2 | RAPPORT semestriel d'activité..... | 7 |
| 2 1 | Activité et faits marquants de la période..... | 7 |
| 2 2 | Evènements postérieurs au 30 juin 2020 | 10 |
| 2 3 | Principaux facteurs de risques..... | 10 |
| 3 | COMPTE SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2020..... | 12 |
| 3 1 | Bilan | 12 |
| 3 2 | Compte de résultat | 13 |
| 3 3 | Tableau des flux de trésorerie..... | 14 |
| 3 4 | Tableau des variations des capitaux propres | 15 |
| 3 5 | Annexes des comptes semestriels | 15 |
| 4 | Déclaration du responsable du rapport financier semestriel | 40 |

1

VOGO

PRESENTATION DE LA SOCIETE - ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

- 1.1. Description de l'activité de VOGO
- 1.2. Conseil d'administration
- 1.3. Comités
- 1.4. Direction

1 | 1 Description de l'activité de VOGO

Créée en 2013 par les fondateurs de la société NETIA (revendue à ORANGE en 2008), VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi-caméras à la demande en *live* ou en *replay* tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

En 2014, la Société lance VOGO SPORT, permettant aux spectateurs, au sein d'une enceinte sportive ou lors d'un événement *outdoor*, d'accéder à du contenu audiovisuel live au travers d'une application mobile ou tablette. Cette version « Spectateurs » permet aux utilisateurs d'accéder instantanément et en temps réel, via leurs terminaux (smartphones, tablettes ou ordinateurs), aux prises de vue des différentes caméras filmant l'événement. L'application offre de nombreux services comme le *replay*, le zoom ou encore le ralenti.

Présentation de l'interface VOGO SPORT



Une version de VOGO SPORT dédiée aux professionnels a également été lancée en 2017, pour les médecins, arbitres, entraîneurs et journalistes. Celle-ci leur permet de bénéficier d'une vision *live* et détaillée des actions, en toute mobilité et autonomie. Les professionnels ont accès à davantage de flux vidéo leur permettant un suivi du match en mosaïque, tout en bénéficiant de la possibilité d'enregistrer des actions. Plusieurs outils facilitent la navigation et l'analyse du jeu à l'image de l'option « Flag »¹ ou du visionnage image par image.

La technologie de la Société, issue de deux années de recherche et développement et faisant l'objet de quatre brevets déposés en France, permet de distribuer du contenu audiovisuel en temps réel sur des terminaux (smartphones, tablettes ou ordinateurs) à des milliers de personnes regroupées dans une même enceinte.

VOGO est une Sportech qui s'inscrit dans la tendance du *Smart Stadium* (Le *Smart Stadium* ou l'expérience fan *live* est réinventée) en offrant une solution de diffusion *live* de contenus audiovisuels aux fans et aux professionnels de l'industrie du sport. La transformation de l'enceinte sportive en un lieu connecté de divertissement pour les spectateurs n'est intervenue que récemment.

¹ L'option *Flag* permet de marquer les vidéos enregistrées afin d'identifier certains éléments clés d'analyse à posteriori

Dans le cadre de son offre VOGO SPORT, tant à destination des particuliers que des professionnels de l'industrie du sport, la Société s'adresse aux clubs de sport professionnels, aux ligues sportives professionnelles, aux fédérations sportives, mais également aux opérateurs d'enceintes sportives et aux organisateurs d'événements sportifs professionnels. VOGO déploie ses solutions aussi bien en France qu'à l'étranger notamment grâce à son réseau d'agents, de distributeurs et d'intégrateurs.

En octobre 2019, VOGO acquiert les activités Vokkero auprès du groupe Adeunis². Vokkero est la référence en matière de systèmes de communication pour équipes mobiles, dans le sport professionnel, l'industrie et les services. Sa mission est de contribuer à améliorer les prises de décision, dans des milieux où la communication d'équipe est la clé du succès.

1 | 2 Conseil d'administration

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

| | |
|---|---|
| Président du conseil d'administration : | Christophe CARNIEL |
| Administrateurs : | Pierre KEIFLIN |
| | Daniel DEDISSE |
| | Véronique PUYAU ³ |
| | Anthony PARKER ⁴ |
| | Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant) |
| | Stéphanie GOTTLIB-ZEH (Administrateur indépendant) |
| Censeur : | La société SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC |

1 | 3 Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

² Cf. communiqué de presse du 31 octobre 2019.

³ Nommée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 pour une durée de trois (3) années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2023 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

⁴ L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Anthony PARKER en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'administration en date du 24 juillet 2019.

1 | 4 Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

| | |
|---|---------------------------------------|
| Directeur Général | Christophe CARNIEL |
| Directeur Général Délégué | Pierre KEIFLIN |
| Directeur Général Délégué | Daniel DEDISSE |
| Directeur Général Adjoint | Pascal SAGUIN |
| Directeur Administratif & Financier | Véronique PUYAU (prestataire externe) |
| Directeur VOKKERO | Bertrand MILLION |
| Vice-Présidente Business Development & Sales Europe | Barbara DESMAREST |



RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1. Activité et faits marquants de la période

2.2. Evènements postérieurs au 30 juin 2020

2.3. Principaux facteurs de risque

2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo SA et ses filiale 9328-9601 Québec Inc (Canada) et Adeunis NA (Etats-Unis), les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « ADEUNIS NA » désigne la société Adeunis NA.

2 | 1 Activité et faits marquants de la période

2.1.1 Eléments juridiques

Le premier semestre 2020 a été marqué par les évènements suivants :

Lors de sa réunion en date du 30 mars 2020, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 7 juin 2019 aux termes de sa 14^{ème} résolution, a décidé d'attribuer 25.988 actions gratuites au profit de deux (2) bénéficiaires salariés. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 30 mars 2021. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 30 mars 2022. Cette attribution est conditionnée au respect de conditions de présence et de performance.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui avait été octroyée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019 au titre de sa 5^{ème} Résolution, en mettant en œuvre le programme de rachat d'actions et a fixé :

- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions à un million deux cent mille (1.200.000) euros ;
- le montant maximum des actions pouvant être rachetées à 10% du montant du capital social de la Société, étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ; et
- le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions à trente euros (30 €).

Toutefois, dans ce cadre et compte-tenu de la crise sanitaire, la Société s'est engagée à procéder au rachat d'actions propres ou à s'abstenir de procéder à de tels rachats en fonction des directives gouvernementales qui seraient mises en place. A la date du présent rapport, la Société a procédé au rachat de 5.826 actions.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Anthony PARKER en qualité d'administrateur et de nommer Madame Véronique PUYAU en qualité de nouvel administrateur pour une durée de trois ans, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 a également décidé de i) renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, ERNST & YOUNG AUDIT, pour six exercices, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et ii) conformément aux dispositions légales applicables, de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pourvoir à son remplacement.

2.1.2 Projets de recherche

Le Groupe a poursuivi ses travaux de recherches sur le portage de la solution VOGOSPORT vidéo, sur le réseau 5G et sur des fonctionnalités «pro» intégrant de l'Intelligence Artificielle (IA) et destinées à la santé des sportifs ou à l'arbitrage vidéo. Ces développements à haute valeur ajoutée ont permis au Groupe d'obtenir un financement de Bpifrance d'un montant de 1,8 M€⁵.

Au cours du mois d'avril, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2⁶. Au sein du consortium, VOGO a développé une solution numérique qui intègre l'analyse automatique des résultats par la lecture colorimétrique « EasyCov Reader » et un portail numérique interopérable avec l'ensemble des systèmes d'information de Santé permettant d'assurer la réalisation rapide des tests à grande échelle. Permettant le diagnostic du SARS-CoV-2 par prélèvement salivaire en moins d'une heure, le dispositif EasyCov offre à de nombreuses industries, soumises à des contraintes importantes dans le contexte actuel, l'opportunité de mener des campagnes de dépistage de manière délocalisée en vue de reprendre une activité normale. Par sa mobilisation dans le développement technologique du test, VOGO contribue ainsi à favoriser la reprise de l'économie du Sport grâce au déploiement d'EasyCov lors d'entraînements et de compétitions sportives par exemple. En deux mois, le consortium a franchi des étapes décisives dans le développement d'EasyCov : réalisation d'une étude clinique, développement de la solution numérique, mise en place d'une chaîne de production (>200000 tests par semaine) et de distribution, signature d'un premier partenariat avec INOVIE pour la distribution et la réalisation des tests sur son réseau de laboratoires et obtention du marquage CE⁷.

2.1.3 Management et organisation

Le management et l'organisation du Groupe sont décrits aux sections 1.2 et 1.4 du présent rapport.

2.1.4 Développement commercial

Au cours des premiers mois de l'exercice, VOGO a poursuivi l'intégration de l'activité VOKKERO®, référence internationale dans les systèmes de communication audio dans le sport professionnel, l'industrie et les services. Pour le Groupe, les bénéfices de cette acquisition stratégique sont multiples. La position du Groupe est désormais significativement confortée à l'échelle internationale. Avec son implantation directe et le recrutement stratégique de Greg Millard en tant que Président de la filiale VOGO NORTH AMERICA en février 2020⁸, le Groupe occupe désormais une position idéale pour accélérer son développement aux Etats-Unis et profiter du fort potentiel de croissance de ce marché

La contribution technologique de Vogo au sein du consortium pour le test salivaire EasyCov qui offre de multiples avantages par rapport aux dispositifs actuellement disponibles : rapide, indolore, délocalisable et massivement déployable. EasyCov devrait permettre d'assurer la réalisation de tests rapides à grande échelle pour mener des campagnes de dépistage sur le terrain, à l'occasion par exemple de compétitions sportives ou de campagnes de contrôle pour les transports ou en entreprise.

Enfin, il faut souligner l'enrichissement de l'offre VOGOSPORT (dont l'utilisation était historiquement limitée à l'intérieur des enceintes sportives, in-stadia) avec le lancement d'une nouvelle solution out-stadia « Place Virtuelle » à destination des ayants droits et diffuseurs, des fédérations, ligues, clubs, organisateurs d'événements, etc. Cette nouvelle offre répond aux enjeux des acteurs de l'industrie du Sport contraints aujourd'hui de se réinventer pour

⁵ Cf. communiqué de presse du 26 février 2020.

⁶ Cf. communiqué de presse du 14 avril 2020, du 25 mai 2020 et du 27 mai 2020.

⁷ Cf. communiqué de presse du 25 juin 2020.

⁸ Cf. communiqué de presse du 17 février 2020.

traverser la crise sanitaire actuelle, se préparer à l'éventualité de répliques futures et offrir aux acteurs économiques du Sport des nouvelles sources de revenus.

2.1.5 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Depuis l'enregistrement du Document de Base de la Société, les brevets n°1558670 et n°1559299 obtenus en France sont entrés en phase nationale dans 11 pays (Australie, Brésil, Canada, Chine, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, Qatar, Singapour, Corée, USA). Ces brevets ont été délivrés aux Etats-Unis, ils restent en phase d'instruction dans les autres pays

A la suite du rachat de Vokkero, le Groupe dispose de quatre brevets supplémentaires relatifs aux systèmes audios ce qui porte le total de brevets détenus à huit au 30 juin 2020.

2.1.6 Éléments financiers

Les principaux éléments financiers du 1^{er} semestre 2020 sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes au 30 juin 2020.

2.1.7 Conventions réglementées, principales transactions entre parties liées

Au cours du premier semestre 2020, aucune convention réglementée n'a été conclue.

2.1.8 Situation des capitaux propres au 30 juin 2020

Les comptes de l'exercice au 30 juin 2020 font apparaître des capitaux propres de 5.853 K€.

2.1.9 Impact de l'épidémie de Covid-19 au cours du 1^{er} semestre 2020

Malgré une solide dynamique de croissance organique sur les premiers mois de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de VOGO à périmètre constant (hors VOKKERO®) ressort à 548 K€, en repli de 24%. Cette évolution traduit l'impact attendu de la crise sanitaire sur l'activité du semestre marqué par l'annulation et le report de l'ensemble des grands événements sportifs nationaux et internationaux.

Sur le plan financier Le Groupe a obtenu :

- Un PGE de la part de ses principaux partenaires bancaires à hauteur de 2,5M€ permettant de conforter la position de trésorerie qui s'élève au 30 juin 2020 à 6,9M€.
- Le report à 6 mois des échéances sur la totalité de ses engagements d'emprunts et de crédit-bail.
- Le report du règlement des cotisations patronales Urssaf.

2 | 2 Evènements postérieurs au 30 juin 2020

2.2.1 Eléments juridiques

Lors de sa réunion du 20 juillet 2020, le Conseil d'administration, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2016, a constaté l'exercice de 1.273 BSPCE donnant droit de souscrire à 5.092 actions nouvelles et a constaté l'augmentation de capital en résultant. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 439.702,25 euros à 440.338,75 euros.

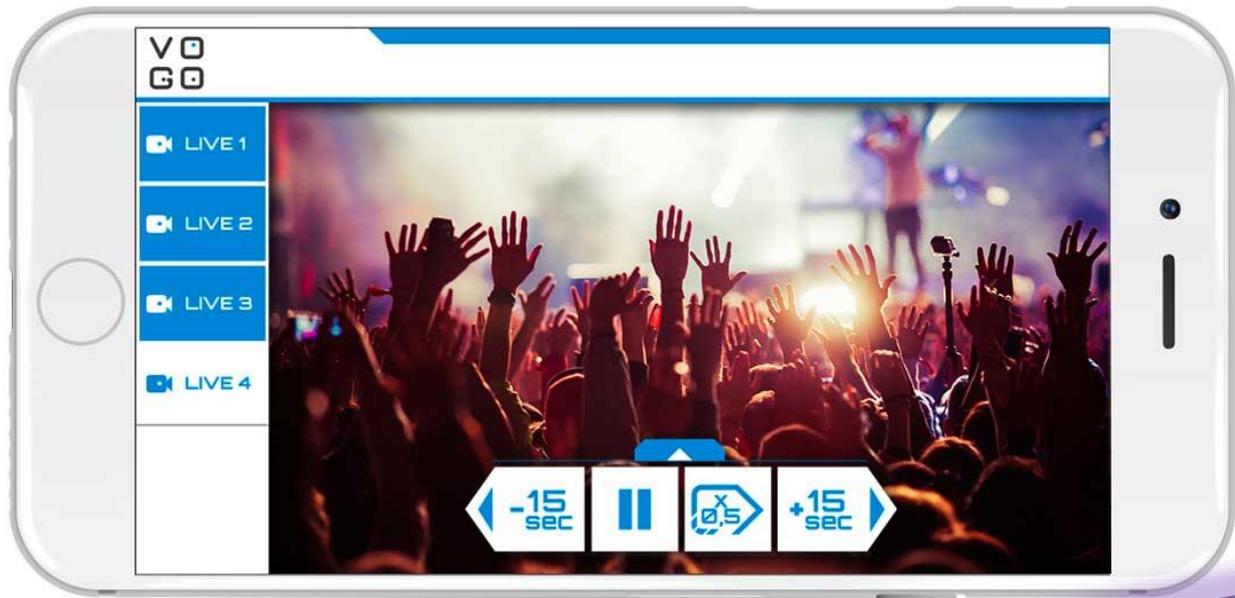
2.2.2 Intégration de l'indice "Tech 40"

Le 2 juillet 2020, la Société annonce avoir intégré l'indice "Tech 40" qui regroupe les 40 pépites Tech les plus performantes sur la base de critères économiques, financiers et boursiers parmi un panel de près de 300 PME cotées sur les marchés d'Euronext à Amsterdam, Bruxelles, Dublin, Lisbonne et Paris et opérant dans les sciences de la vie, les éco-industries ou le secteur des TMT (Technologies, Médias et Télécommunications). Par ailleurs, Euronext a décerné à VOGO le label « *European Rising Tech* » qui récompense 98 sociétés particulièrement performantes à partir d'un univers de plus de 350 petites et moyennes capitalisations boursières cotées sur les marchés d'Euronext et issues du domaine de la technologie.

2 | 3 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogospport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents à l'exception du risque lié au coronavirus décrit ci-dessus au paragraphe 2.1.9 du présent document.



COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2020

3.1. Bilan

3.2. Compte de résultat

3.3. Tableau de flux de trésorerie

3.4. Tableau de variation des capitaux propres

3.5. Annexes des comptes

3 | COMPTE SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2020

3 | 1 Bilan

| Etat exprimé en euros | 30/06/2020 | | | 31/12/2019 | 30/06/2019 | Variations 30/06/20- 31/12/19 | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------------|------------|
| | Brut | Amort. et Dépréc. | Net | Net | Net | | % |
| Ecarts d'acquisition | 1 241 000 | | 1 241 000 | 1 241 000 | | 0 | 0% |
| Immobilisations incorporelles | 5 668 897 | 1 044 703 | 4 624 194 | 4 462 790 | 445 442 | 161 404 | 4% |
| Immobilisations corporelles | 1 640 446 | 955 193 | 685 253 | 674 979 | 94 791 | 10 274 | 2% |
| Immobilisations financières | 100 990 | | 100 990 | 89 785 | 393 810 | 11 205 | 12% |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE | 8 651 333 | 1 999 896 | 6 651 437 | 6 468 554 | 934 043 | 182 883 | 3% |
| Stocks et en-cours | 1 621 335 | | 1 621 335 | 1 206 121 | | 415 214 | 34% |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 090 442 | 204 | 1 090 238 | 982 445 | 445 761 | 107 793 | 11% |
| Autres créances et comptes de régularisation | 1 137 458 | | 1 137 458 | 585 142 | 389 403 | 552 316 | 94% |
| Valeurs mobilières de placement | 533 000 | | 533 000 | 533 000 | | 0 | 0% |
| Disponibilités | 6 327 018 | | 6 327 018 | 5 979 983 | 10 242 465 | 347 035 | 6% |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | 10 709 253 | 204 | 10 709 049 | 9 286 691 | 11 077 630 | 1 422 358 | 15% |
| TOTAL ACTIF | 19 360 586 | 2 000 100 | 17 360 486 | 15 755 245 | 12 011 674 | 1 605 241 | 10% |

| Etat exprimé en euros | 30/06/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2019 | Variations 30/06/20- 31/12/19 | |
|--|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------|
| | | | | | % |
| Capital | 440 339 | 439 702 | 437 655 | 637 | 0% |
| Primes liées au capital | 12 659 139 | 12 625 914 | 12 519 034 | 33 225 | 0% |
| Réserves consolidées | (5 492 328) | (2 628 039) | (2 028 867) | -2 864 289 | 109% |
| Résultat de la période | (1 753 985) | (2 773 080) | (963 421) | 1 019 095 | -37% |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE | 5 853 166 | 7 664 498 | 9 964 402 | -1 811 332 | -24% |
| Intérêts minoritaires | | | | | |
| CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE | 5 853 166 | 7 664 497 | 9 964 402 | -1 811 331 | -24% |
| Impôts différés passifs | | | | | |
| Ecart d'acquisition négatifs | | | | | |
| Provisions | 342 626 | 303 234 | 7 076 | 39 392 | 13% |
| DETTES | | | | | |
| Dettes sur Ets de crédit et emprunts crédit bail | 7 791 240 | 5 448 320 | 1 263 846 | 2 342 920 | 43% |
| Dettes financières diverses | 264 | 264 | 264 | 0 | 0% |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 635 220 | 952 589 | 427 483 | 682 631 | 72% |
| Dettes fiscales et sociales | 1 052 901 | 606 494 | 310 905 | 446 407 | 74% |
| Autres dettes et comptes de régularisations | 685 070 | 779 847 | 37 698 | -94 777 | -12% |
| TOTAL PASSIF | 17 360 486 | 15 755 244 | 12 011 674 | 1 605 242 | 10% |

3 | 2 Compte de résultat

| | 30/06/2020 | 30/06/2019 | 31/12/2019 | Variations 30/06/2020 - 30/06/2019 | |
|---|--------------------|------------------|--------------------|--|---------------|
| | | | | | % |
| <i>Etat exprimé en euros</i> | | | | | |
| COMPTE DE RESULTAT | 6 mois | 6 mois | 12 mois | | |
| Produits d'exploitation | 3 089 752 | 819 524 | 2 228 174 | 2 270 228 | 277% |
| Chiffre d'affaires | 2 260 112 | 715 612 | 1 785 706 | 1 544 500 | 216% |
| Transfert de charges | 14 983 | 9 364 | 19 558 | 5 619 | 60% |
| Autres produits d'exploitation | 814 657 | 94 548 | 422 910 | 720 109 | 762% |
| Charges d'exploitation | 4 912 439 | 1 812 612 | 5 143 461 | 3 099 827 | 171% |
| Achats consommés | 978 290 | 29 955 | 332 406 | 948 335 | 3166% |
| Autres achats et charges externes | 1 555 677 | 1 001 379 | 2 045 407 | 554 298 | 55% |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 22 519 | 10 964 | 15 910 | 11 555 | 105% |
| Charges de personnel | 2 001 977 | 627 246 | 1 854 235 | 1 374 731 | 219% |
| Dotations aux amortissements et dépréciations net | 324 328 | 108 923 | 847 274 | 215 405 | 198% |
| Autres charges d'exploitation | 29 648 | 34 145 | 48 229 | -4 497 | -13% |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | (1 822 687) | (993 090) | (2 915 287) | (829 597) | 84% |
| RESULTAT FINANCIER | (56 049) | (462) | (27 175) | (55 587) | 12032% |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | (1 878 736) | (993 552) | (2 942 462) | (885 184) | 89% |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 46 874 | (5 223) | 2 696 | 52 097 | -997% |
| Impôts sur les bénéfices et impôts différés | 77 877 | 35 355 | 166 686 | 42 522 | 120% |
| RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES | (1 753 985) | (963 421) | (2 773 080) | | |
| Amortissement net des écarts d'acquisition | | | | | |
| RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE | (1 753 985) | (963 421) | (2 773 080) | (790 564) | 82% |
| Interêts minoritaires | | | | | |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | (1 753 985) | (963 421) | (2 773 080) | (790 564) | 82% |
| Résultat part du groupe par action | - 0,498 | - 0,275 | - 0,788 | | |
| Résultat part du groupe dilué par action | - 0,498 | - 0,275 | - 0,788 | | |

3 | 3 Tableau des flux de trésorerie

| Etat exprimé en euros | 30/06/2020 | 30/06/2019 |
|---|-------------|-------------|
| Résultat net des sociétés intégrées | - 1 753 985 | - 963 421 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité | | |
| - Amortissements et provisions | 325 125 | 112 987 |
| - Variation des impôts différés | | |
| - Plus-values de cession / sorties d'actifs | - 86 226 | |
| - Correction d'erreur | | |
| Subventions virées au résultat | | |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées | - 1 515 086 | - 850 434 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | - 28 809 | 83 964 |
| (I) Flux net de trésorerie généré par l'activité | - 1 543 895 | - 766 470 |
| Acquisition d'immobilisations | - 463 336 | - 218 682 |
| Subventions d'investissement reçues | | |
| Variation des prêts et avances consentis | - 11 207 | |
| Cession d'immobilisations, nettes d'impôt | | |
| Incidence des variations de périmètre | | |
| (II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | - 474 543 | - 218 683 |
| Augmentation de capital | 33 862 | |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres | - 12 019 | |
| Emissions d'emprunt bancaires | 2 566 711 | |
| Variation des I.C.N,E | 30 691 | |
| Remboursements d'emprunts | - 253 407 | - 152 399 |
| (II) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 2 365 838 | - 152 399 |
| Variation de trésorerie | 347 400 | - 1 137 552 |
| (A) Trésorerie d'ouverture | 6 512 983 | 11 380 017 |
| (B) Trésorerie de clôture | 6 860 018 | 10 242 465 |
| (C) Incidence des variations de cours de devises | 365 | |
| Variation de trésorerie | 347 400 | - 1 137 552 |

3 | 4 Tableau des variations des capitaux propres

| <i>Etat exprimé en euros</i> | Capital | Primes | Réserves | Résultats | Total part du groupe | Minoritaires | Total capitaux propres |
|--|------------|---------------|----------------|----------------|----------------------|--------------|------------------------|
| Situation nette au 31/12/2018 | 438 | 12 519 | (309) | (2 086) | 10 562 | 0 | 10 562 |
| Souscription au capital | 2 | 107 | | | 109 | | 109 |
| Frais liés aux opérations sur capital net IS | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des écarts de conversion | | | (29) | | (29) | | (29) |
| Variation de périmètre | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des actions propres | | | (204) | | (204) | | (204) |
| Affectation du résultat | | | (2 086) | 2 086 | 0 | | 0 |
| Changement de méthode | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat net de la période | | | | (2 773) | (2 773) | | (2 773) |
| Situation nette au 31/12/2019 | 440 | 12 626 | (2 628) | (2 773) | 7 665 | 0 | 7 665 |
| Souscription au capital | | 33 | | | 33 | | 33 |
| Frais liés aux opérations sur capital net IS | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des écarts de conversion | | | 13 | | 13 | | 13 |
| Variation de périmètre | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des actions propres | | | (104) | | (104) | | (104) |
| Affectation du résultat | | | (2 773) | 2 773 | 0 | | 0 |
| Changement de méthode | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat net de la période | | | | (1 754) | (1 754) | | (1 754) |
| Situation nette au 30/06/2020 | 440 | 12 659 | (5 492) | (1 754) | 5 853 | 0 | 5 853 |

3 | 5 Annexes des comptes semestriels

Préambule

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et de son actualisation par le règlement CRC 2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique dans ses comptes consolidés les méthodes préférentielles décrites au paragraphe 300 du Règlement CRC n°99-02 :

- l'enregistrement en résultat des écarts de conversion,
- le retraitement des contrats de location financement,
- le provisionnement des engagements de retraite,
- les frais de R&D sont activés.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport sont des comptes consolidés semestriels couvrant la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020. Il n'existe pas de données comparatives au 30 juin 2019, le Groupe n'établissant pas de comptes consolidés à cette période.

Présentation de la Société

VOGO développe, commercialise et distribue des solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels, au sein des enceintes sportives. Via l'acquisition de Vokkero® en octobre 2019, cette offre vidéo a été enrichie avec l'intégration d'une gamme de systèmes de communication audio reconnus internationalement dans l'univers du sport (plus de 20 disciplines sportives), mais aussi dans les secteurs de l'industrie, des services et de l'entertainment. L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets. VOGO est implanté en France (Montpellier, Paris et Bernin) et sur le continent nordaméricain avec un bureau à New-York. VOGO est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO) et figure depuis juillet 2020 dans l'indice « Tech 40 ».

Commentaires sur l'activité de la période

| Revenues | 1SE20 | Var. % | Rep. % | 1SE19 | Rep. % |
|----------------------|------------------|-------------|-------------|----------------|-------------|
| Total | 2 260 112 | 216% | 100% | 715 612 | 100% |
| Sport | 1 326 979 | 89% | 59% | 703 904 | 98% |
| Industrie & services | 732 541 | 100% | 32% | 11 708 | 2% |
| Santé | 200 592 | 100% | 9% | - | 0% |

Sur les 6 premiers mois de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 2,3 M€, en progression de 216% par rapport au premier semestre 2019. Cette croissance est portée par l'intégration de l'activité VOKKERO®, acquisition réalisée fin octobre 2019, dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à 1,7 M€ sur le premier semestre 2020. Malgré une solide dynamique de croissance organique sur les premiers mois de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de VOGO à périmètre constant (hors VOKKERO®) ressort à 548 K€, en repli de 24%. Cette évolution traduit l'impact attendu de la crise sanitaire sur l'activité du semestre marqué par l'annulation et le report de l'ensemble des grands événements sportifs nationaux et internationaux.

Néanmoins VOGO renforce sa position dans l'univers du Sport avec une offre unique combinant systèmes technologiques audio et vidéo. Sur le premier semestre 2020, le Groupe génère ainsi un chiffre d'affaires de 1,3 M€ dans le Sport en croissance de 89% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette évolution intègre la contribution de VOKKERO® pour un montant de 995 K€. L'activité du Sport représente désormais 59% de l'activité du Groupe sur le semestre (contre 98% au premier semestre 2019). L'acquisition a enfin permis de prendre position sur de nouveaux secteurs d'activités tels que l'industrie et les services. Sur ce premier semestre, le Groupe réalise ainsi un chiffre d'affaires de 732 K€, représentant 32% de l'activité semestrielle, dans l'industrie et les services. Ainsi, avec la reconnaissance et l'ancrage commercial fort de VOKKERO® dans ces nouveaux domaines d'activités (illustrés notamment par les référencements récents de ses solutions de communication par la SNCF et l'UGAP – Union des Groupements d'Achat Public), le Groupe franchit une étape importante dans sa stratégie de diversification sectorielle.

| Revenues | 1SE20 | Var. % | Rep. % | 1SE19 | Rep. % |
|--------------|------------------|-------------|-------------|----------------|-------------|
| Total | 2 260 112 | 216% | 100% | 715 612 | 100% |
| France | 833 115 | 49% | 37% | 557 297 | 78% |
| Export | 1 426 997 | 801% | 63% | 158 314 | 22% |

Au cours des premiers mois de l'exercice, VOGO a poursuivi l'intégration de l'activité VOKKERO®, référence internationale dans les systèmes de communication audio dans le sport professionnel, l'industrie et les services. Pour le Groupe, les bénéfices de cette acquisition stratégique sont multiples. La position du Groupe est désormais significativement confortée à l'échelle internationale. Sur le premier semestre 2020, VOGO réalise un chiffre d'affaires de 1,4 M€ hors de France, soit 63% de son activité totale (contre 22% au premier semestre 2019).

| Revenues | 1SE20 | Var. % | Rep. % | 1SE19 | Rep. % |
|---------------|------------------|-------------|-------------|----------------|-------------|
| Total | 2 260 112 | 216% | 100% | 715 612 | 100% |
| EMEA | 1 933 735 | 192% | 86% | 662 312 | 93% |
| North America | 255 129 | 100% | 11% | - | 0% |
| South America | 57 289 | 100% | 3% | - | 0% |
| Asia Pacific | 13 959 | -74% | 1% | 53 300 | 7% |

La zone Amérique du Nord représente d'ores et déjà 11% du chiffre d'affaires de la période. Avec son implantation directe et le recrutement stratégique de Greg Millard en tant que Président de la filiale VOGO NORTH AMERICA en février 2020, le Groupe occupe désormais une position idéale pour accélérer son développement aux Etats-Unis et profiter du fort potentiel de croissance de ce marché.

| Revenues | 1SE20 | Var. % | Rep. % | 1SE19 | Rep. % |
|--------------|------------------|-------------|-------------|----------------|-------------|
| Total | 2 260 112 | 216% | 100% | 715 612 | 100% |
| Direct | 1 216 747 | 92% | 54% | 633 812 | 89% |
| Indirect | 1 043 365 | 1176% | 46% | 81 800 | 11% |

Le renforcement et la structuration des équipes commerciales opérés au cours du premier semestre 2020 ont renforcé significativement le rayonnement commercial du Groupe. A fin juin 2020, VOGO compte 11 commerciaux déployés en France et aux Etats-Unis (contre 3 avant l'acquisition). Pour accélérer son développement commercial, le Groupe bénéficie par ailleurs d'un réseau de distribution indirect élargi avec plus de 35 partenaires commerciaux (contre 13 avant l'acquisition). L'extension de la couverture du marché via un large réseau de distribution indirecte offre à VOGO d'importants leviers de croissance tout en optimisant ses coûts d'acquisition clients. Sur le semestre, le Groupe affiche un chiffre d'affaires de plus 1 M€ sur ces canaux de vente indirecte (contre 82 K€ au premier semestre 2019), représentant 46% de l'activité semestrielle.

Les faits marquants de la période

Opération sur le capital

Au cours du premier semestre, 1.273 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) ont été exercés donnant lieu à une augmentation de capital d'un montant de 636,50€ par création de 5.092 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été constatée comptablement sur le premier semestre de l'exercice 2020.

Projets de recherche

Le Groupe a poursuivi ses travaux de recherches sur le portage de la solution VOGOSPORT vidéo sur le réseau 5G et sur des fonctionnalités «pro» intégrant de l'Intelligence Artificielle (IA) et destinées à la santé des sportifs ou à l'arbitrage vidéo. Pour rappel, ces développements à haute valeur ajoutée ont permis au Groupe d'obtenir un financement de Bpifrance d'un montant de 1,8 M€.

Au cours du mois d'avril, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2. Au sein du consortium, VOGO a développé une solution numérique qui intègre l'analyse automatique des résultats par la lecture colorimétrique « EasyCov Reader » et un portail numérique interopérable avec l'ensemble des systèmes d'information de Santé permettant d'assurer la réalisation rapide des tests à grande échelle. Permettant le diagnostic du SARS-CoV-2 par prélèvement salivaire en moins d'une heure, le dispositif EasyCov offre à de nombreuses industries, soumises à des contraintes importantes dans le contexte actuel, l'opportunité de mener des campagnes de dépistage de manière délocalisée en vue de reprendre une activité normale. Par sa mobilisation dans le développement technologique du test, VOGO contribue ainsi à favoriser la reprise de l'économie du Sport grâce au déploiement d'EasyCov lors d'entraînements et de compétitions sportives par exemple. En deux mois, le consortium a franchi des étapes décisives dans le développement d'EasyCov: réalisation d'une étude clinique, développement de la solution numérique, mise en place d'une chaîne de production (>200000 tests par semaine) et de distribution, signature d'un premier partenariat avec INOVIE pour la distribution et la réalisation des tests sur son réseau de laboratoires et obtention du marquage CE.

Développement commercial

Au cours des premiers mois de l'exercice, VOGO a poursuivi l'intégration de l'activité VOKKERO®, référence internationale dans les systèmes de communication audio dans le sport professionnel, l'industrie et les services. Pour le Groupe, les bénéfices de cette acquisition stratégique sont multiples. La position du Groupe est désormais significativement confortée à l'échelle internationale. Avec son implantation directe et le recrutement stratégique de Greg Millard en tant que Président de la filiale VOGO NORTH AMERICA en février 2020, le Groupe occupe désormais une position idéale pour accélérer son développement aux Etats-Unis et profiter du fort potentiel de croissance de ce marché

La contribution technologique de Vogo au sein du consortium pour le test salivaire EasyCov qui offre de multiples avantages par rapport aux dispositifs actuellement disponibles : rapide, indolore, délocalisable et massivement déployable. EasyCov devrait permettre d'assurer la réalisation de tests rapides à grande échelle pour mener des campagnes de dépistage sur le terrain, à l'occasion par exemple de compétitions sportives ou de campagnes de contrôle pour les transports ou en entreprise.

Enfin, il faut souligner l'enrichissement de l'offre VOGOSPORT (dont l'utilisation était historiquement limitée à l'intérieur des enceintes sportives, in-stadia) avec le lancement d'une nouvelle solution out-stadia « Place Virtuelle

» à destination des ayant droits et diffuseurs, des fédérations, ligues, clubs, organisateurs d'événements, etc. Cette nouvelle offre répond aux enjeux des acteurs de l'industrie du Sport contraints aujourd'hui de se réinventer pour traverser la crise sanitaire actuelle, se préparer à l'éventualité de répliques futures et offrir aux acteurs économiques du Sport des nouvelles sources de revenus.

Événements postérieurs à la clôture

Le 2 juillet 2020, la Société annonce avoir intégré l'indice "Tech 40" qui regroupe les 40 pépites Tech les plus performantes sur la base de critères économiques, financiers et boursiers parmi un panel de près de 300 PME cotées sur les marchés d'Euronext à Amsterdam, Bruxelles, Dublin, Lisbonne et Paris et opérant dans les sciences de la vie, les éco-industries ou le secteur des TMT (Technologies, Médias et Télécommunications). Par ailleurs, Euronext a décerné à VOGO le label « *European Rising Tech* » qui récompense 98 sociétés particulièrement performantes à partir d'un univers de plus de 350 petites et moyennes capitalisations boursières cotées sur les marchés d'Euronext et issues du domaine de la technologie.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et de son actualisation par le règlement CRC 2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique dans ses comptes consolidés les méthodes préférentielles décrites au paragraphe 300 du Règlement CRC n°99-02 :

- l'enregistrement en résultat des écarts de conversion,
- le retraitement des contrats de location financement,
- le provisionnement des engagements de retraite,
- les frais de R&D sont activés.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport sont des comptes consolidés semestriels couvrant la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020. Il n'existe pas de données comparatives au 30 juin 2019, le Groupe n'établissant pas de comptes consolidés à cette période.

Principe et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou conjoint. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif ou par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint. Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation. La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5. Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

La date d'arrêté des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année. Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre. Des comptes semestriels sont établis au 30 juin de chaque année à compter du 30 juin 2020.

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement CRC n°99-02 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.
- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.

- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :

Brevets : 3 à 5 ans

Logiciels : 1 an

- Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.
- Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Installations agencements divers : 7 à 10 ans

Matériel informatique : 3 ans

Matériel de bureau : 4 à 7 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

Le cas échéant, les provisions constituées en vue de couvrir le risque filiale est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et avec le bulletin CNCC n°137 – mars 2005 :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres immobilisations financières - Actions propres. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au cours d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte autres immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

Les sommes mises à disposition de la société CM-CIC, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la clôture.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée

Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées ».

Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés au 30 juin 2020 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable. Les déficits cumulés au 30 juin 2020 de VOGO France s'élèvent à 10.585 K€.

Par mesure de prudence, le Groupe a choisi de ne comptabiliser aucun impôt différé (ni sur les différences temporaires, ni sur les retraitements 99-02, ni sur les déficits reportables) dans la mesure où sa situation fiscale latente le conduirait à reconnaître un impôt différé actif net.

Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 343 K€ au 30 juin 2020. La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

- Taux d'actualisation (0.74%)
- Taux de progression des salaires (2%)
- Taux de charges sociales patronales (26% à 42%)

Hypothèses démographiques

- Tables de mortalité (INSEE 2018)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Age de départ en retraite (60 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Les revenus de la Société résultent :

- a) de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox),
- b) de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs,
- c) de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution,
- d) de vente de produits (tablettes, etc..),
- e) de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- a) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :
 - La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.
 - La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.
 - La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.
- b) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- c) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- d) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- e) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

Dans le cadre de son activité, la Société achète parfois directement le matériel nécessaire au déploiement de ses VOGOBOX et le refacture ensuite à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Cette opération de cession-bail conduit :

- d'une part à constater l'acquisition de matériel informatique, cette acquisition étant comptabilisée dans les comptes de charges de gestion courante de la Société,
- puis à céder sans marge ce matériel aux organismes financiers, la cession du matériel étant comptabilisée en autres produits de gestion courante,
- enfin à constater les redevances de crédit-bail en charges d'exploitation sur la durée du contrat de crédit-bail.

Crédit d'impôt

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt innovation. Ce crédit d'impôt est déterminé conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice

Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel. Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

| Devise | Taux de clôture | Taux moyen de l'exercice | Taux d'ouverture | Taux moyen N-1 |
|-----------------|-----------------|--------------------------|------------------|----------------|
| Dollar US | 0,8930 | 0,9076 | 0,8901 | 0,8934 |
| Dollar Canadien | 0,6526 | 0,6657 | 0,6850 | 0,6733 |

Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

| Société | Forme juridique | Siège social | % contrôle | Taux d'intérêt | Méthode de consolidation |
|----------------------|-----------------|---|------------|----------------|--------------------------|
| VOGO | SA | Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 MONTPELLIER | | | Société mère |
| 9328-9601 QUEBEC INC | INC | 630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6 | 100% | 100% | Intégration globale |
| Adeunis NA, Inc. | INC | 55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708 | 100% | 100% | Intégration globale |

A photograph of two ice hockey players in action on an indoor rink. The player in the foreground is wearing a white jersey with blue and red accents and the number 8. The player in the background is wearing a white jersey with the number 3. Both are wearing helmets and holding hockey sticks. The rink is brightly lit with overhead lights.

NOTES

NOTES RELATIVES AU BILAN

Immobilisations – Amortissements

Stocks

Clients, autres créances

Capital social

Variation des Capitaux propres

Provisions

Dettes financières

Dettes non financières

Actions Propres

Filiales et participations

Immobilisations incorporelles

| | Valeur brutes début d'exercice | Variation de périmètre | Acquisitions | Cessions / Virements | Valeurs Brutes 30/06/2020 |
|--|--------------------------------|------------------------|----------------|----------------------|---------------------------|
| Concessions, brevets & droits similaires | 1 360 925 | | | 45 000 | 1 405 925 |
| Fonds commercial | 3 642 705 | | | | 3 642 705 |
| Autres immobilisations incorporelles | - | | | | - |
| Immobilisations incorporelles en cours | 352 267 | | 313 000 | 45 000 | 620 267 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 5 355 897 | - | 313 000 | - | 5 668 897 |

| | Amortissements début exercice | Variation de périmètre | Dotations | Reprises | Amortissements fin exercice |
|--|-------------------------------|------------------------|----------------|----------|-----------------------------|
| Concessions, brevets & droits similaires | 893 107 | | 151 596 | | 1 044 703 |
| Autres immobilisations incorporelles | - | | | | - |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 893 107 | - | 151 596 | - | 1 044 703 |

Le fonds de commerce pour 3.642 K€ correspond à l'acquisition de Vokkero France en novembre 2019.

Immobilisations corporelles

| | Valeurs Brutes début d'exercice | Variation de périmètre | Acquisitions | Variations des cours de change | Cessions / Virements | Valeurs Brutes 30/06/2020 |
|--|---------------------------------|------------------------|----------------|--------------------------------|----------------------|---------------------------|
| Terrains | - | | | | | - |
| Agencements sur terrains | - | | | | | - |
| Constructions | - | | | | | - |
| Installations tech, mat et outillages ind. | 190 000 | | 5 403 | | | 195 403 |
| Matériel de bureau | 185 827 | | 51 065 | | 976 | 235 916 |
| Matériel de transport | 255 | | | | | 255 |
| Matériel informatique | 28 115 | | 8 662 | | | 36 777 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 103 338 | | 85 206 | 17 | 16 432 | 1 172 095 |
| Immobilisations corporelles en cours | - | | | | | - |
| Avances et acomptes s/ immo corp. | - | | | | | - |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 507 535 | - | 150 336 | 17 | 17 408 | 1 640 446 |

| | Amortissements début exercice | Variation de périmètre | Dotations | Variations des cours de change | Reprises / Reclassement/ Sorties | Amortissements fin exercice |
|--|-------------------------------|------------------------|----------------|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Terrains | - | | | | | - |
| Agencements sur terrains | - | | | | | - |
| Constructions | - | | | | | - |
| Installations tech, mat et outillages ind. | 6 477 | | 19 711 | | | 26 188 |
| Matériel de bureau | 83 247 | | 21 633 | | | 104 880 |
| Matériel de transport | 255 | | | | | 255 |
| Matériel informatique | 16 681 | | 4 441 | | | 21 122 |
| Autres immobilisations corporelles | 725 896 | | 87 376 | 20 | 10 544 | 802 748 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 832 556 | - | 133 161 | 20 | 10 544 | 955 193 |

Dont actifs financés par crédit-bail :

| | Valeurs Brutes 30/06/2020 | Amortissements | Valeurs Nettes 30/06/2020 |
|---|------------------------------|----------------|------------------------------|
| Terrains | | | - |
| Constructions | | | - |
| Installations tech, mat et outillages ind. | | | - |
| Autres immobilisations corporelles | 1 031 278 | 771 438 | 259 840 |
| Total immobilisations financées en crédit-bail | 1 031 278 | 771 438 | 259 840 |

Immobilisations financières

| | Valeurs Brutes 30/06/2020 | Provisions 30/06/2020 | Valeurs Nettes 30/06/2020 |
|--|---------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Titres de participations | - | - | - |
| Créances rattachées à des participations | - | - | - |
| Prêts, Dépôts et cautionnements | 100 990 | - | 100 990 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 100 990 | - | 100 990 |

| | Valeurs brutes début d'exercice | Acquisitions | Cessions / Virements | Valeurs Brutes 30/06/2020 |
|--|---------------------------------------|---------------|-------------------------|---------------------------------|
| Titres de participations | - | | | - |
| Créances rattachées à des participations | - | | | - |
| Prêts, Dépôts et cautionnements | 89 785 | 11 205 | | 100 990 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 89 785 | 11 205 | - | 100 990 |

Stocks

| | Valeurs Brutes 30/06/2020 | Dépréciation 30/06/2020 | Valeurs Nettes 30/06/2020 | Valeurs Nettes 31/12/2019 |
|---------------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Matières premières | 574 751 | | 574 751 | 460 602 |
| En cours biens | | | | |
| Produits finis | 1 046 584 | | 1 046 584 | 745 519 |
| Marchandises | | | - | - |
| TOTAL STOCKS ET EN-COURS | 1 621 335 | - | 1 621 335 | 1 206 121 |

Clients, autres créances

Décomposition des créances

| | Valeurs Brutes 30/06/2020 | Dépréciation 30/06/2020 | Valeurs Nettes 30/06/2020 | Valeurs Nettes 31/12/2019 |
|----------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Avances et acomptes versés | 17 169 | | 17 169 | 5 936 |
| Clients | 1 090 442 | 204 | 1 090 238 | 982 445 |
| Créances sociales | 9 396 | | 9 396 | 3 695 |
| Créances fiscales | 422 321 | | 422 321 | 131 211 |
| Créance d'impôt exigible | 329 629 | | 329 629 | 251 393 |
| Fournisseurs AAR | 220 | | 220 | 8 847 |
| Autres créances | 199 934 | | 199 934 | 88 228 |
| TOTAL CREANCES | 2 069 111 | 204 | 2 068 907 | 1 471 755 |

| | Dépréciation début exercice | Variation de périmètre | Dotations | Reprises | Variations des cours de change | Dépréciation fin exercice |
|----------------------------|--------------------------------|---------------------------|-----------|----------|--------------------------------------|------------------------------|
| Avances et acomptes versés | | | | | | |
| Clients | 204 | | | | | 204 |
| Créances sociales | | | | | | |
| Créances fiscales | | | | | | |
| Débiteurs divers | | | | | | |
| TOTAL CREANCES | 204 | | - | - | | 204 |

Décomposition des comptes de régularisation

| | 30/06/2020 | 31/12/2019 |
|---|----------------|----------------|
| Charges constatées d'avance | 158 789 | 95 832 |
| TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF | 158 789 | 95 832 |
| | 30/06/2020 | 31/12/2019 |
| Produits constatés d'avance | 139 717 | 224 102 |
| TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF | 139 717 | 224 102 |

Capital social

Le capital souscrit et autorisé de la société VOGO au 30 juin 2020 s'élève à 440.338,75 euros divisé en 3.522.710 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de 0,125 euros chacune. 1.273 BSPCE ont été exercés durant l'exercice 2020. L'augmentation de capital relative à l'exercice de ces BSPCE s'élève à 636,50€ (correspondant à l'émission de 5.092 actions nouvelles).

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non exercés au 30 juin 2020 :

| BSPCE | Emis | Annulés | Exercés | Solde de bons exerçables | Dont souscrits | Dont non attribués | Caducités |
|------------|-------|---------|---------|--------------------------|----------------|--------------------|-----------|
| 12/10/2016 | 5 523 | | 5 368 | 155 | - | - | - |

Variation des capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| (en milliers d'€) | Capital | Primes | Réserves | Résultat | Total Part du Groupe | Minoritaires | Total Capitaux propres |
|---|---------|--------|----------|----------|----------------------|--------------|------------------------|
| Situation nette au 31/12/2018 | 438 | 12 519 | -309 | -2 086 | 10 562 | 0 | 10 562 |
| Souscription au capital | 2 | 107 | | | 109 | | 109 |
| Frais liés aux opérations sur capital nets IS | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des écarts de conversion | | | -29 | | -29 | | -29 |
| Variation de périmètre | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des actions propres | | | -204 | | -204 | | -204 |
| Affectation du résultat | | | -2 086 | 2 086 | 0 | | 0 |
| Changement de méthode | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat net de la période | | | | -2 773 | -2 773 | | -2 773 |
| Situation nette au 31/12/2019 | 440 | 12 626 | -2 628 | -2 773 | 7 665 | 0 | 7 665 |
| Souscription au capital | | 33 | | | 33 | | 33 |
| Frais liés aux opérations sur capital nets IS | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des écarts de conversion | | | 13 | | 13 | | 13 |
| Variation de périmètre | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des actions propres | | | -104 | | -104 | | -104 |
| Affectation du résultat | | | -2 773 | 2 773 | 0 | | 0 |
| Changement de méthode | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat net de la période | | | | -1 754 | -1 754 | | -1 754 |
| Situation nette au 30/06/2020 | 440 | 12 659 | -5 492 | -1 754 | 5 853 | 0 | 5 853 |

Provisions

| | 30/06/2020 | 31/12/2019 |
|---|----------------|----------------|
| Prov. pour indemnités de fin de carrière | 342 626 | 303 234 |
| Prov. pour autres risques et charges | | |
| Total Prov. pour risques & charges | 342 626 | 303 234 |

| (en €) | Provision début exercice | Dotations | Reprises | Provision fin exercice |
|---|-----------------------------|---------------|----------|---------------------------|
| Prov. pour indemnités de fin de carrière | 303 234 | 39 392 | | 342 626 |
| Prov. pour autres risques et charges | | | | - |
| Total Prov. pour risques & charges | 303 234 | 39 392 | - | 342 626 |
| Résultat d'exploitation | | 39 392 | | |
| Résultat financier | | | | |
| Résultat exceptionnel | | | | |

Dettes financières

Décomposition des dettes financières

| (en €) | 30/06/2020 | 31/12/2019 |
|--|------------------|------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 7 366 320 | 4 973 307 |
| I.C.N.E. sur emprunts | 32 872 | 2 181 |
| Comptes courants actionnaire | 264 | 264 |
| Dettes financières Crédit-bail | 392 048 | 472 832 |
| Concours bancaires courants | | |
| I.C.N.E. sur trésorerie passive | | |
| TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES | 7 791 504 | 5 448 584 |

Echéancier des dettes financières

| (en €) | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|---------------|--------------|---------------|
| Concours bancaires courants | | | |
| I.C.N.E. sur trésorerie passive | | | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 780 764 | 6 171 561 | 413 995 |
| ICNE sur emprunts | 32 872 | | |
| Comptes courants actionnaire | 264 | | |
| Dettes financières Crédit-bail | 178 734 | 213 314 | |

Dettes non financières

| | | |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 635 220 | 952 589 |
| Avances et acomptes reçus | 20 971 | 50 280 |
| Client AAE | 13 920 | |
| Dettes sociales | 899 022 | 497 300 |
| Dettes fiscales | 153 879 | 109 194 |
| Dettes d'IS exigible | | |
| Dettes diverses | 510 462 | 505 463 |
| TOTAL AUTRES DETTES | 3 233 474 | 2 114 826 |

Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€.

Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui porte le montant de trésorerie affecté au contrat au 30 juin 2020 à 250K€

Dans le cadre de ce contrat, au cours du semestre écoulé, 104.008 actions ont été achetées au cours moyen 10,14 euros par action, et 107.369 actions ont été vendues au cours moyen de 10,67 euros par action.

La Société a par ailleurs procédé au rachat de ses propres actions afin d'alimenter son plan d'actions gratuites destiné aux salariés. Ainsi 5 000 actions ont été rachetées sur l'exercice 2019 au cours moyen de 9,94€ et 826 au cours du premier semestre 2020 au cours moyen de 9,65€.

Les actions détenues au travers de ces opérations sont présentées au bilan au débit des réserves consolidées.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours du semestre, le solde du contrat de liquidité était de 8 735 actions au 30 juin 2020. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 90 844 euros, sur la base du cours de clôture au 30 juin 2020, soit 10,40 euros.



NOTES

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Production immobilisée

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat financier

Résultat exceptionnel

Effectif moyen

Rémunération des organes de direction

Honoraires des commissaires aux comptes

Ventilation du chiffre d'affaires

| Revenues | 1SE20 | Var. % | Rep. % | 1SE19 | Rep. % |
|----------------------|------------------|-------------|-------------|----------------|-------------|
| Total | 2 260 112 | 216% | 100% | 715 612 | 100% |
| Sport | 1 326 979 | 89% | 59% | 703 904 | 98% |
| Industrie & services | 732 541 | 100% | 32% | 11 708 | 2% |
| Santé | 200 592 | 100% | 9% | - | 0% |

Sur les 6 premiers mois de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 2,3 M€, en progression de 216% par rapport au premier semestre 2019. Cette croissance est portée par l'intégration de l'activité VOKKERO®, acquisition réalisée fin octobre 2019, dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à 1,7 M€ sur le premier semestre 2020. Malgré une solide dynamique de croissance organique sur les premiers mois de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de VOGO à périmètre constant (hors VOKKERO®) ressort à 548 K€, en repli de 24%. Cette évolution traduit l'impact attendu de la crise sanitaire sur l'activité du semestre marqué par l'annulation et le report de l'ensemble des grands événements sportifs nationaux et internationaux.

Néanmoins VOGO renforce sa position dans l'univers du Sport avec une offre unique combinant systèmes technologiques audio et vidéo. Sur le premier semestre 2020, le Groupe génère ainsi un chiffre d'affaires de 1,3 M€ dans le Sport en croissance de 89% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette évolution intègre la contribution de VOKKERO® pour un montant de 995 K€. L'activité du Sport représente désormais 59% de l'activité du Groupe sur le semestre (contre 98% au premier semestre 2019). L'acquisition a enfin permis de prendre position sur de nouveaux secteurs d'activités tels que l'industrie et les services. Sur ce premier semestre, le Groupe réalise ainsi un chiffre d'affaires de 732 K€, représentant 32% de l'activité semestrielle, dans l'industrie et les services. Ainsi, avec la reconnaissance et l'ancrage commercial fort de VOKKERO® dans ces nouveaux domaines d'activités (illustrés notamment par les référencements récents de ses solutions de communication par la SNCF et l'UGAP - Union des Groupements d'Achat Public), le Groupe franchit une étape importante dans sa stratégie de diversification sectorielle.

| Revenues | 1SE20 | Var. % | Rep. % | 1SE19 | Rep. % |
|--------------|------------------|-------------|-------------|----------------|-------------|
| Total | 2 260 112 | 216% | 100% | 715 612 | 100% |
| France | 833 115 | 49% | 37% | 557 297 | 78% |
| Export | 1 426 997 | 801% | 63% | 158 314 | 22% |

Au cours des premiers mois de l'exercice, VOGO a poursuivi l'intégration de l'activité VOKKERO®, référence internationale dans les systèmes de communication audio dans le sport professionnel, l'industrie et les services. Pour le Groupe, les bénéfices de cette acquisition stratégique sont multiples. La position du Groupe est désormais significativement confortée à l'échelle internationale. Sur le premier semestre 2020, VOGO réalise un chiffre d'affaires de 1,4 M€ hors de France, soit 63% de son activité totale (contre 22% au premier semestre 2019).

| Revenues | 1SE20 | Var. % | Rep. % | 1SE19 | Rep. % |
|---------------|------------------|-------------|-------------|----------------|-------------|
| Total | 2 260 112 | 216% | 100% | 715 612 | 100% |
| EMEA | 1 933 735 | 192% | 86% | 662 312 | 93% |
| North America | 255 129 | 100% | 11% | - | 0% |
| South America | 57 289 | 100% | 3% | - | 0% |
| Asia Pacific | 13 959 | -74% | 1% | 53 300 | 7% |

La zone Amérique du Nord représente d'ores et déjà 11% du chiffre d'affaires de la période. Avec son implantation directe et le recrutement stratégique de Greg Millard en tant que Président de la filiale VOGO NORTH AMERICA en février 2020, le Groupe occupe désormais une position idéale pour accélérer son développement aux Etats-Unis et profiter du fort potentiel de croissance de ce marché.

| Revenues | 1SE20 | Var. % | Rep. % | 1SE19 | Rep. % |
|--------------|------------------|-------------|-------------|----------------|-------------|
| Total | 2 260 112 | 216% | 100% | 715 612 | 100% |
| Direct | 1 216 747 | 92% | 54% | 633 812 | 89% |
| Indirect | 1 043 365 | 1176% | 46% | 81 800 | 11% |

Le renforcement et la structuration des équipes commerciales opérés au cours du premier semestre 2020 ont renforcé significativement le rayonnement commercial du Groupe. A fin juin 2020, VOGO compte 11 commerciaux déployés en France et aux Etats-Unis (contre 3 avant l'acquisition). Pour accélérer son développement commercial, le Groupe bénéficie par ailleurs d'un réseau de distribution indirect élargi avec plus de 30 partenaires commerciaux (contre 13 avant l'acquisition). L'extension de la couverture du marché via un large réseau de distribution indirecte offre à VOGO d'importants leviers de croissance tout en optimisant ses coûts d'acquisition clients. Sur le semestre, le Groupe affiche un chiffre d'affaires de plus 1 M€ sur ces canaux de vente indirecte (contre 82 K€ au premier semestre 2019), représentant 46% de l'activité semestrielle.

Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux dépenses de développement engagées par la Société dans le cadre des travaux de R&D.

La valeur de la production immobilisée correspond aux dépenses de personnel affectées au développement de l'application VOGOSPORT et plus particulièrement à l'adaptation de la solution aux besoins spécifiques des professionnels du sport.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Charge d'impôt de l'exercice

| (en milliers d'€) | 30/06/2020 |
|-----------------------------|------------|
| Impôts sur les bénéfices | 78 |
| Impôts différés | |
| Total charge d'impôt | 78 |

La perte fiscale du semestre est de 1.832 K€. Aucune charge d'IS n'est donc comptabilisée.

Un crédit d'impôt recherche est comptabilisé au 30 juin 2020 pour un montant de 78K€.

Résultat financier

| | 30/06/2020 |
|---|-----------------|
| Gains de change | 4 587 |
| Autres produits | 10 521 |
| Reprises sur prov. et amort. financiers | |
| TOTAL PRODUITS FINANCIERS | 15 108 |
| Dotations aux prov. & amort. financiers | |
| Intérêts et charges financières | 47 321 |
| Pertes de change | 23 836 |
| Autres charges | |
| TOTAL CHARGES FINANCIERES | 71 157 |
| RESULTAT FINANCIER | - 56 049 |

Résultat exceptionnel

| | 30/06/2020 |
|--|---------------|
| Produits exceptionnels sur op. de gestion | |
| Boni provenant du rachat d'actions propres | 92 114 |
| Subventions virées au résultat | |
| Reprises de provisions exceptionnelles | |
| Autres produits | |
| TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS | 92 114 |
| Charges exceptionnelles sur op. de gestion | - |
| VNC des éléments d'actifs cédés | 5 888 |
| Dotations de provisions exceptionnelles | 797 |
| Autres charges | 38 555 |
| TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES | 45 240 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 46 874 |

Les charges et produits exceptionnels comptabilisés sur le premier semestre 2020 correspondent aux plus et moins-values relatives au contrat de liquidité.

Effectif moyen

| | | 30/06/2020 | Interne |
|------------------------------|---|------------|-----------|
| EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE | Cadres et professions intellectuelles supérieures | | 38 |
| | Professions intermédiaires | | |
| | Employés | | 9 |
| | Ouvriers | | |
| | TOTAL | | 47 |

4



DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

4 | DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 7 à 10) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Montpellier, le 28 septembre 2020

Monsieur Christophe CARNIEL
Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by several vertical strokes and a long horizontal flourish extending to the right.